

Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2011008

Signataire : SM/BV

OBJET : Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le périmètre du Campus Condorcet sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 213-3 et L 300-1,

Vu la Convention d'utilisation des intérêts intermédiaires de la dotation Campus pour le financement d'une mission d'intervention foncière permettant la réalisation du Campus Condorcet à Aubervilliers (93) en date du 12 septembre 2011,

Vu l'Ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne,

Vu le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'Agence foncière et technique de la région parisienne,

Vu le courrier de la préfecture de Seine Saint Denis en date du 3 octobre 2011 sollicitant de la Commune d'Aubervilliers la délégation du droit de préemption renforcé dans le périmètre du Campus Condorcet à l'Etat (MESR),

Considérant la nécessité de permettre à l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de faire usage des outils d'acquisition foncière tel que le droit de préemption urbain renforcé pour mener à bien les acquisitions nécessaires dans le périmètre du Campus Condorcet.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DELEGUE à l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche , représenté par l'AFTRP agissant au nom et pour le compte de l'ETAT dans le cadre de sa mission confiée par l'ETAT par convention du 12 septembre 2011 susvisée, le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du campus Condorcet sur le territoire de la commune d'Aubervilliers

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué